

ARRONDISSEMENT
DE
MONTAUBAN**Délibération n°04****Objet : Marché de
fourniture du carburant
gazole****Date de convocation :
25/11/2020****Date d'affichage :
25/11/2020****Nombre de Membres
en exercice :
29****Nombre de présents :
25****Nombre de votants :
26**L'an deux mille vingt,
le 10 décembre à 18 heures,

Le Comité Syndical, légalement convoqué par son Président s'est réuni au siège du SIEEOM du Sud-Quercy, ZA du Rival Haut, 82130 LAFRANCAISE, en séance publique.

Présents : Mesdames et Messieurs, Anne ARRESTIER, Hervé ASTRUC, Jean-Claude CASTANIE, Chantal COMBALBERT, Christelle COSNIER, Sébastien DANIEL, Sophie FANTON, Hugues GERVAIS, José LACOMBE, Philippe LAFAGE, Arlette LAINE, Michel LAMOLINAIRE, Camille LOPITAUX, Alain MALMON, Jean-Marc MIRAMONT, Catherine MORO, Bernard NOUGAYREDE, Jean-Claude NOUGAYREDE, Agnès PALMIE, Dominique PARCELLIER, Patrice PUYVERT, Eliette RUELLE, Jean-Luc SILOT, Christelle VERDIE suppléante de Sonia GRIMAL, Claude VERIL.**Pouvoir** : M. Patrice RODRIGUEZ a donné pouvoir à Mme Agnès PALMIE.**Excusés** : Madame Françoise AGUILAR et Messieurs Raymond GASC, Guy PORTAL.**Secrétaire de séance** : Monsieur Patrice PUYVERT.Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical qu'il a lancé un marché à procédure adaptée pour la fourniture de carburant gazole pour une durée de 1 an du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. Il précise que la quantité annuelle consommée est estimée à 100 000 litres. L'offre a été publiée sur le profil acheteur www.marchespublics82.fr.

Après lecture du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Président propose de retenir l'entreprise SARL SAMIKLO CARREFOUR CONTACT pour assurer la fourniture de carburant gazole.

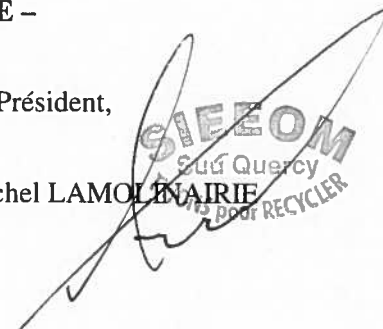
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Décide de retenir l'entreprise SARL SAMIKLO CARREFOUR CONTACT située ZA du Rival, 82130 LAFRANCAISE pour assurer la fourniture de carburant gazole,**Autorise** son Président à signer le dossier de marché correspondant,**Autorise** son Président à signer tous les documents et les pièces relatifs à ce dossier.

- A D O P T E E -

Le Président,

Michel LAMOLINAIRE

*La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours en
annulation devant le Tribunal
Administratif dans un délai
de 2 mois à compter de sa
notification ou de sa
publication.*


SIEEOM
Sud-Quercy
13 Pour RECYCLER